

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mai 2023

---

**PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)****RETIRED AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° DN741

présenté par  
M. Thiériot

---

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 45, insérer l'alinéa suivant :

« En tant que puissance maritime de rang mondial, avec la seconde zone économique exclusive du monde, la France arbitrera avant la fin de l'année 2030 la construction d'un second porte-avions nouvelle génération. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En tant que puissance maritime de rang mondial, avec la seconde zone économique exclusive du monde, la France arbitrera avant la fin de l'année 2030 la construction d'un second porte-avions nouvelle génération.